

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, eu égard au contexte sanitaire, à la Salle Henry Dunant, 1bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation exceptionnelle du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 15 octobre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 4

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, REKIS Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick et Mmes SCHLADT Rita et VAIRÉ Sandrine.

EXCUSÉS : Mme GUIHOT Nathalie (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et Mme GUIHO Marie-France (*pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. RICARD Jean-François et REKIS Bruno

OBJET :	Rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de la Région de Blain
----------------	--

N° 2020 / 10 / 09

Selon les dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ». « Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

Il est donc fait communication du rapport d'activités 2019 produit par la Communauté de communes de la Région de Blain.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le rapport d'activités 2019 et la note de synthèse, adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de la Région de Blain.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 octobre 2020,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20201022-CM-2020-10-09-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2020
Date de réception préfecture : 28/10/2020